

DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 16 mars 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

dans le cadre du développement des partenariats que prévoit l'axe 4 du PPI 2017/2021 :

- de statuer sur l'engagement des soutiens pour l'année 2018,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec l'association In Situ pour la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen avec une participation de 5000 € pour l'EPF Normandie pour l'année 2018,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture de Normandie pour le mois de l'architecture contemporaine avec une participation de 5000 € pour l'EPF pour l'année 2018.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
La Préfète,

29 MARS 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**
Dominique LEPETIT